

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00370

**PROTOCOLE PRE-OPERATIONNEL POUR MISE EN OEUVRE STRATEGIE
COVOITURAGE DANS CORRIDOR SAINT-ETIENNE - LYON**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220037010

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

**PROTOCOLE PRE-OPERATIONNEL POUR MISE EN OEUVRE STRATEGIE
COVOITURAGE DANS CORRIDOR SAINT-ETIENNE - LYON**

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la mobilité dans le corridor entre Saint-Étienne et Lyon portée par l'État, une stratégie de covoiturage a été proposée et validée.

Cette stratégie est le fruit des travaux du groupe multi-partenarial sur le covoiturage dans le corridor Saint-Étienne - Lyon qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2021-2022.

Par ce protocole, les acteurs (Etat, Région, Départements, Métropoles, Agglomérations, Communautés de Communes...) souhaitent convenir d'une ambition et des orientations partagées au travers d'une stratégie, d'objectifs et de modalités permettant de développer le covoiturage dans le corridor entre les agglomérations lyonnaise et stéphanoise.

Les actions prévues dans le protocole seront conçues pour s'articuler avec les différentes actions déjà menées par les partenaires et notamment :

- le développement de Mov'ici et les actions de communication menées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- les aménagements menés par les Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne,
- l'étude voie réservée sur l'A7 sud menée par l'État,
- les aires et schémas de covoiturage portés par les différentes collectivités compétentes à l'échelon départemental ou local.

Les dispositions financières seront déclinées dans des protocoles opérationnels ou conventions subséquentes par action ou groupe d'actions avec les partenaires intéressés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le protocole pré-opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de covoiturage dans le corridor Saint-Etienne – Lyon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit protocole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaël PERDRIAU